



MINISTERE  
DES AFFAIRES FONCIERES,  
DE L'AMENAGEMENT, DE L'HABITAT  
ET DE L'EQUIPEMENT,  
*en charge de l'urbanisme*

0609

ARRETE N°

/ CM du 29 AVR. 2010

(NOR : SAU 1000896 AC)

rendant exécutoire le plan général d'aménagement de la commune de Huahine.

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Sur le rapport du ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2465/PR du 28 novembre 2009 modifié, portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu la délibération municipale n° 26/2004 du 25 juin 2004 demandant l'élaboration du plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Vu l'arrêté n° 154/CM du 6 septembre 2004 demandant l'établissement du plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Vu l'arrêté n° 1231/CM du 30 août 2007 ordonnant la relance de l'élaboration du plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Vu la délibération municipale n° 45/2009 du 30 septembre 2009 approuvant le plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Vu l'avis favorable du comité d'aménagement du territoire en sa séance du 25 août 2009 ;

Vu l'arrêté n° 7576/VP du 14 octobre 2009 soumettant à enquête publique le plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Ampliations :

PR 1  
VP 1  
SGG 1  
IGA 1  
REG 1  
SCM 1  
MAE 1  
SAU 2  
Mairie de Huahine 1  
JOPF 1

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 18 janvier 2010 ;

Vu la délibération municipale n° 38/2010 du 30 mars 2010 approuvant le plan général d'aménagement de la commune de Huahine ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du

28 AVR. 2010

ARRETE

Trans. ( avec AR) :

HC 1

**Article 1er.** - Est rendu exécutoire le plan général d'aménagement (P.G.A.) de la commune de Huahine, composé des documents suivants :

- pièce n° 1 : Rapport de présentation ;
- pièce n° 2 : Règlement ;
- pièce n° 3 : Plan de zonage 224 de l'ensemble de la commune de Huahine à l'échelle 1/20000è ;
- pièce n° 4 : Plan de zonage 22425-A des communes associées de Fare -Maeva à l'échelle 1/5000è ;

- pièce n° 5 : Plan de zonage 22431-A des communes associées de Fitii-Faie à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 6 : Plan de zonage 22447-A des communes associées de Haapu-Parea à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 7 : Plan de zonage 22468-A des communes associées de Maroe-Tefarerii à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 8 : Plan des emprises réservées et des droits de préemption 22425-B des communes associées de Fare -Maeva à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 9 : Plan des emprises réservées et des droits de préemption 22431-B des communes associées de Fitii-Faie à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 10 : Plan des emprises réservées et des droits de préemption 22447-B des communes associées de Haapu-Parea à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 11 : Plan des emprises réservées et des droits de préemption 22468-B des communes associées de Maroe-Tefarerii à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 12 : Plan de servitudes 22425-C des communes associées de Fare -Maeva à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 13 : Plan de servitudes 22431-C des communes associées de Fitii-Faie à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 14 : Plan de servitudes 22447-C des communes associées de Haapu-Parea à l'échelle 1/5000è ;
- pièce n° 15 : Plan de servitudes 22468-C des communes associées de Maroe-Tefarerii à l'échelle 1/5000è.

**Article 2.** - Le ministre des affaires foncières, de l'aménagement, de l'habitat et de l'équipement, en charge de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**29 AVR. 2010**

Par le Président de la Polynésie française

**Gaston TONG SANG**

Le ministre  
des affaires foncières,  
de l'aménagement, de l'habitat  
et de l'équipement,  
*en charge de l'urbanisme*

Président absent

**E. FRITCH**

Tearii ALPHA

Président absent  
Le Directeur Général du Gouvernement  
par Délégation



*[Signature]*  
**Y. HAOTAI**